



REFERENTIEL DE COMPETENCES

Soins Longue Durée

Fonction : Chargé de sécurité en protection incendie

Table des matières

Table des matières	1
1. Formation de base	2
2. Compétences de base :	2
Compétence n°1 : Prévention du risque incident	2
Compétence n°2 : Sensibilisation et formations	2
Compétence n°3 : Savoir-être.....	2
Compétence n°4 : Compétences sociales	3
Compétence n°5 : Amélioration continue – Qualité	3
Compétence n°6 : Être apprenant et formateur	3
3. Validation du référentiel :	4



1. Formation de base

- Chargé de sécurité AEAI [Chargé / Chargée de sécurité en protection incendie \(INC-CDS\) - orientation.ch](#)

2. Compétences de base :

Toutes les activités essentielles, les compétences sont énoncées par degré ou marche à atteindre de manière successive.

Compétence n°1 : Prévention du risque incendie

Prérequis: Savoir se référer aux bases légales

Assurer la sécurité des résidents et des employés en terme de risque incendie:

- Veillant à l'application du contrôle des extincteurs selon le rythme légal (tous les 3 ans) et par un contrôle visuel (1x/mois) - Selon les [règles DPI 1215](#) (loi incendie)
- Vérifiant les voies et les moyens d'évacuation, de sauvetage et d'extinction présents dans l'institution (2x/an)
- Contrôlant la centrale d'alarme incendie selon contrat 1x/an
- Documentant le suivi des contrôles

Compétence n°2 : Sensibilisation et formations

Proposer des actions de sensibilisations et de formation en :

- Promouvant les formations des collaborateurs aux comportements à adopter en cas d'incendie
- Organisant des exercices avec les instances communales (pompiers et chargé de sécurité de la commune)

Compétence n°3 : Savoir-être

Prérequis:

- Sensibilisation aux soins palliatifs
- Sensibilisation à la psychogériatrie
- Sensibilisation au suicide assisté



Interagir dans sa pratique en :

- Adoptant une communication bienveillante, non-jugeante et rassurante
- Adaptant la communication à la situation
- Respectant le secret professionnel et le devoir de discrétion
- Établissant une relation de confiance et de partenariat avec les patients et les proches aidants
- Collaborant avec l'équipe multidisciplinaire
- Assurant la communication et la coordination entre partenaires

Compétence n°4 : Compétences sociales

Prérequis: Connaître la Charte de l'institution

Assurer un savoir-être et un comportement adéquat en :

- Respectant la charte institutionnelle
- Développant son autonomie et le sens des responsabilités
- Respectant les directives en lien avec la tenue vestimentaire,
- Adaptant sa communication verbale et non verbale
- Participant à un climat de travail agréable avec ses collègues et ses supérieurs
- Faisant face aux des situations difficiles (stress, conflits...) par une attitude positive et constructive, voire en sollicitant un tiers modérateur
- Véhiculant une image positive de l'institution

Compétence n°5 : Amélioration continue – Qualité

Prérequis : Savoir utiliser le système institutionnel d'annonce des événements indésirables

Participer activement à l'amélioration continue des prestations en :

- Agissant selon les procédures institutionnelles
- Proposant des actions améliorant la qualité des prestations et l'organisation
- Proposant des actions évitant les erreurs/accidents professionnels
- Assurant la traçabilité des suivis de tout le matériel technique et les moyens auxiliaires selon les règles internes à l'institution (classeur, Besadoc, livret de contrôle du canton du Valais)
- Référençant les rapports sous forme informatisée ou selon les habitudes institutionnelles
- Signalant les erreurs professionnelles dans un climat de Just Culture et en participant à leur documentation, voire à leur analyse

Compétence n°6 : Être apprenant et formateur

Développer les compétences par des interventions d'encadrement et de formation en :



- Contribuant à la formation des étudiants et des apprentis par une posture bienveillante et réflexive
- Contribuant à l'accompagnement des collègues à qui les prestations sont déléguées
- Contribuant à l'accompagnement et à l'intégration des nouveaux collaborateurs
- S'auto-évaluant régulièrement et en acceptant les hétéroévaluations (formatives et/ou sommatives)
- Mettant en œuvre des opportunités d'apprentissage afin d'acquérir les compétences manquantes ou incomplètes

3. Validation du référentiel :

Document validé par le groupe des responsables techniques le 11.12.24